

**COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025**  
**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

|          |                                                     |          |
|----------|-----------------------------------------------------|----------|
| <b>1</b> | <b>LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES.....</b>  | <b>2</b> |
| <b>2</b> | <b>SYNTHESE GLOBALE TOUS BUDGETS CONFONDUS.....</b> | <b>3</b> |
| <b>3</b> | <b>BUDGET PRINCIPAL .....</b>                       | <b>4</b> |
| 3.1      | LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....                  | 4        |
| 3.2      | LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....                   | 6        |
| 3.3      | STRUCTURE DE LA DETTE .....                         | 7        |
| 3.4      | INDICATEURS FINANCIERS.....                         | 8        |
| <b>4</b> | <b>BUDGETS ANNEXES .....</b>                        | <b>9</b> |

Conformément à l'article L.1612-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent document constitue la présentation brève et synthétique des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025 de la Communauté de communes de la Dombes (CC de la Dombes).

Le CFU constitue un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion et a pour objectif de favoriser la lisibilité et la transparence des comptes locaux. Il présente les résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice et permet d'apprécier la situation financière de la Communauté de Communes.

Le CFU se présente formellement de la même manière que le budget primitif afin de permettre la comparaison entre les prévisions et les réalisations. Il comporte deux grandes sections distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la communauté de communes,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement au budget primitif, qui constitue un acte de prévision devant être voté en équilibre, le CFU retrace les opérations effectivement réalisées au cours de l'exercice et fait apparaître les écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Les informations contenues dans le CFU sont issues à la fois des écritures de l'ordonnateur et de celles du comptable public. Elles sont établies de manière concordante afin de garantir la sincérité et la fiabilité des comptes.

Précisions :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie, il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquence sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture :

- Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement. Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement.
- Elles sont équilibrées.

## **1 LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES**

La CC de la Dombes comprend 36 communes pour une population de 41 461 habitants (population totale 2022 légale au 1<sup>er</sup> janvier 2025 – source INSEE)

**Ses compétences sont les suivantes :**

### **Compétences obligatoires**

- Aménagement de l'espace : conduite d'actions d'intérêt communautaire, notamment à travers la gestion du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
- Développement économique : politique locale du commerce, gestion des zones d'activité (industrielles, commerciales, artisanales, touristiques), et promotion du tourisme.
- Aires d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion.
- Collecte et traitement des déchets : gestion des déchets des ménages et assimilés.
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

### **Compétences optionnelles**

- Protection de l'environnement : Natura 2000, enlèvement des épaves automobiles, aménagement et gestion de l'étang Prêle à Valeins.
- Logement social : gestion du logement d'intérêt communautaire et actions en faveur du logement des personnes défavorisées.
- Action sociale : gestion de la petite enfance (crèches, relais d'assistantes maternelles), soutien à la parentalité (ludothèque, etc.).
- Maisons France service : création et gestion.

### **Compétences facultatives**

- Service public d'assainissement non collectif (SPANC).
- Actions culturelles et sportives : soutien aux événements, actions culturelles et sportives favorisant la promotion du territoire.
- Équipements touristiques : création et gestion d'infrastructures touristiques.
- Assistance aux communes : mise à disposition de moyens matériels et humains.
- Accessibilité des personnes handicapées : gestion et aménagement des équipements accessibles.

## 2 SYNTHÈSE GLOBALE TOUS BUDGETS CONFONDUS

La CC de la Dombes gère un budget principal qui retrace l'ensemble des services et compétences exercés ainsi que 13 budgets annexes permettant d'assurer le suivi financier de certaines activités spécifiques (gestion des déchets, assainissement non collectif, enfance-jeunesse, zones d'activités, immobilier d'entreprises, GEMAPI, ADS, etc.).

Certains budgets annexes disposent de ressources propres issues principalement des redevances versées par les usagers (budgets Déchets et SPANC). D'autres sont financés en partie par le budget principal afin d'assurer la continuité des services publics concernés.

**En 2025, les dépenses se répartissent en :**

- **1 budget principal**
- **13 budgets annexes**
  - 1) Déchets (Service Public de Gestion des Déchets SPGD)
  - 2) Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
  - 3) Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
  - 4) Autorisations du Droit des Sols (ADS)
  - 5) Immobilier d'Entreprises
  - 6) Service Commun enfance-jeunesse
  - 7) Service Commun Point d'Eau Incendie (PEI)
  - 8) Base la Nizière
  - 9) Parc d'Activité Chalaronne Centre (PACC)
  - 10) ZA Chalamont (La Bourdonnière)
  - 11) ZA Chalamont (Le Creuzat)
  - 12) ZA Poyarosse (St Paul de Varax)
  - 13) ZA Les Charpennes (Marlieux)

**En 2025, les dépenses consolidées de l'ensemble des budgets de la CC de la Dombes s'élèvent à :**

|                       | Fonctionnement      | Investissement      |
|-----------------------|---------------------|---------------------|
| Budget principal      | 19 553 634 €        | 11 457 561 €        |
| Budgets annexes       | 8 522 126 €         | 1 650 519 €         |
| <b>Total dépenses</b> | <b>28 075 760 €</b> | <b>13 108 080 €</b> |

Le budget principal représente à lui seul près de 70 % des dépenses de fonctionnement et 87 % des dépenses d'investissement.

Les budgets annexes représentent quant à eux environ 30 % des dépenses de fonctionnement et 13 % des dépenses d'investissement. Ils permettent d'assurer un suivi financier individualisé de services tout en garantissant une meilleure lisibilité des coûts supportés par la Communauté de Communes.

L'année 2025 est marquée par le maintien d'un niveau élevé d'investissement, témoignant de la volonté de la Communauté de communes de poursuivre le développement des équipements et services au bénéfice des habitants du territoire.

## 3 BUDGET PRINCIPAL

### 3.1 La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires.

#### 3.1.1 Les dépenses de fonctionnement

En 2025, les dépenses de fonctionnement du budget principal se sont élevées à 19,55 M€, contre 18,43 M€ en 2024, soit une progression de 6 %. Ces dépenses correspondent aux moyens mobilisés par la CC de la Dombes pour faire fonctionner les services publics et mettre en œuvre les politiques communautaires au bénéfice des habitants.

Le principal poste de dépenses concerne les versements aux communes membres, qui s'élèvent à 7,10 M€ et représentent 36,3 % des dépenses de fonctionnement. Ces sommes correspondent aux attributions de compensation, mécanisme financier destiné à garantir l'équilibre des ressources entre la CC de la Dombes et les communes à la suite des transferts de compétences.

Les dépenses de personnel atteignent 3,78 M€, soit 19,3 % des dépenses de fonctionnement. Elles progressent de 4 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte principalement de l'évolution des carrières des agents (avancements d'échelon et de grade), ainsi que de l'augmentation des cotisations patronales, notamment celles versées au titre des retraites des agents territoriaux. Elle traduit également la volonté de la CC de la Dombes de maintenir un niveau de service public de qualité au bénéfice des habitants du territoire.

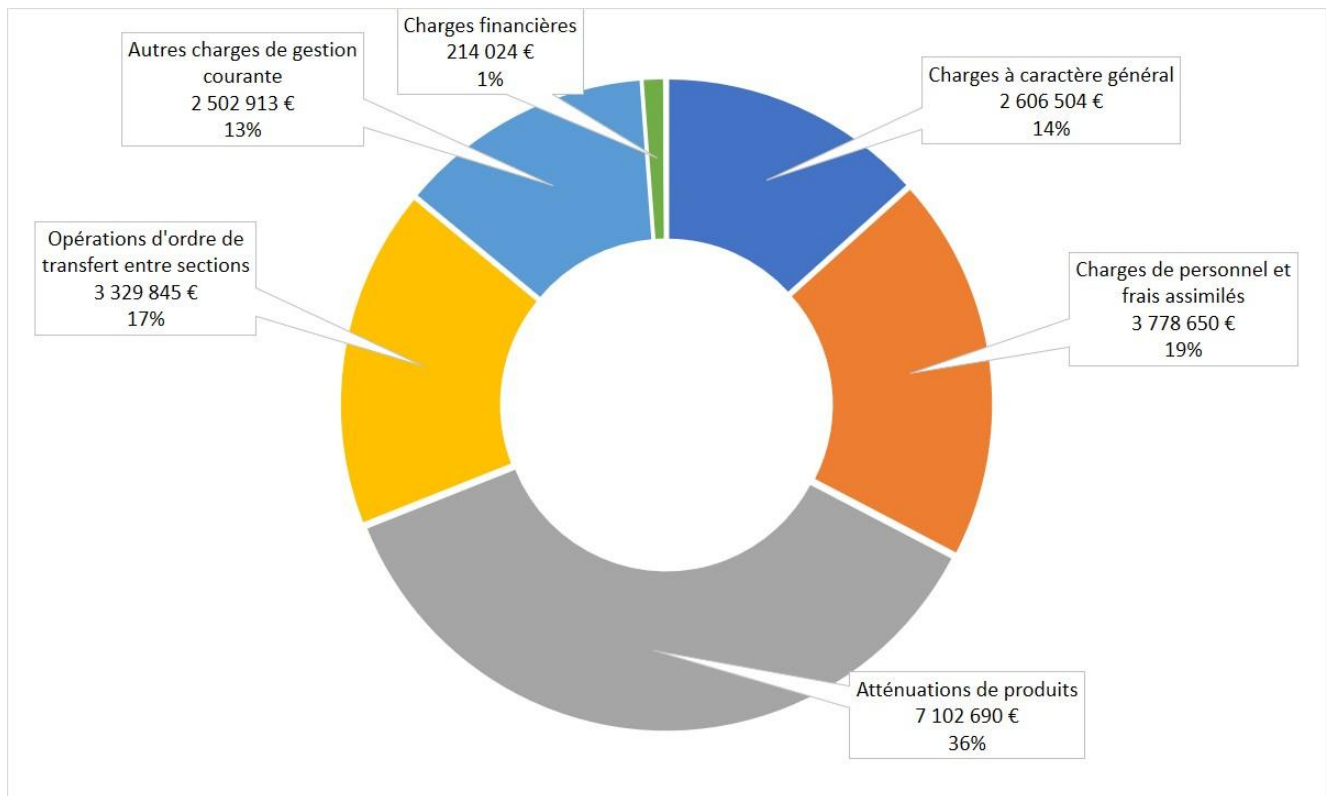
Les charges liées au fonctionnement courant des services s'établissent à 2,61 M€, en hausse de 13 % par rapport à 2024. Elles regroupent notamment les dépenses nécessaires au fonctionnement des équipements communautaires, à l'entretien du patrimoine, aux prestations de services, aux fournitures et aux diverses actions conduites par la CC de la Dombes.

Les autres charges de gestion courante représentent 2,50 M€, en diminution de 10 % par rapport à l'exercice précédent.

Les charges financières, constituées principalement des intérêts des emprunts contractés, s'élèvent à 214 024 €, en baisse de 4 % par rapport à 2024.

Enfin, les opérations d'ordre de transfert entre sections, qui correspondent à des écritures comptables sans impact direct sur la trésorerie de la CC de la Dombes, atteignent 3,33 M€ en 2025. Leur progression de 42 % par rapport à l'exercice précédent traduit notamment le renforcement de l'autofinancement destiné à soutenir les investissements réalisés sur le territoire.

Dans un contexte marqué par la poursuite des projets communautaires et le maintien d'un niveau élevé de services à la population, l'évolution des dépenses de fonctionnement demeure maîtrisée.



**Budget Principal - Compte financier unique 2025 : dépenses de fonctionnement**

### 3.1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du budget principal s'élèvent à 24,98 M€ en 2025, contre 27,50 M€ en 2024, soit une diminution de 9 %. Cette baisse s'explique principalement par la diminution du résultat de fonctionnement reporté, qui passe de 6,65 M€ en 2024 à 2,88 M€ en 2025. Ce résultat correspond aux excédents dégagés lors des exercices précédents et réutilisés pour financer les investissements.

Les impôts et taxes constituent la première source de financement de la CC de la Dombes avec 12,39 M€, soit près de 50 % des recettes de fonctionnement.

La CC de la Dombes n'a pas modifié ses taux de fiscalité en 2025. Les taux votés sont ainsi restés identiques à ceux appliqués en 2024, traduisant la volonté de préserver la stabilité de la pression fiscale exercée sur les contribuables du territoire.

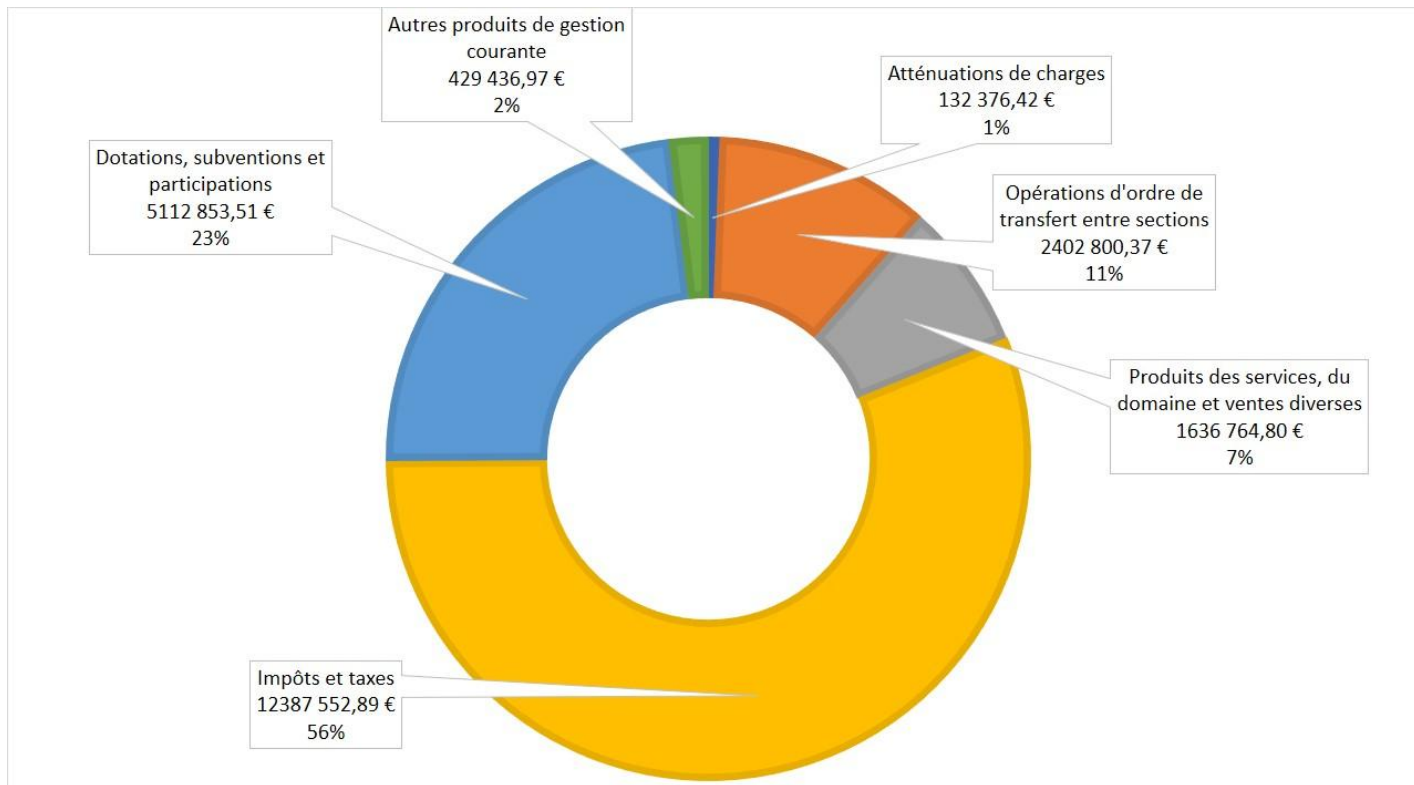
| Ressource fiscale                   | Taux 2025 |
|-------------------------------------|-----------|
| Cotisation foncière des entreprises | 23,62 %   |
| Taxe foncière (bâti)                | 4,20 %    |
| Taxe foncière (non bâti)            | 6,00 %    |
| Taxe d'habitation                   | 7,73 %    |

Les dotations, subventions et participations représentent 5,11 M€, en hausse de 10 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par l'encaissement de soldes de subventions liés à plusieurs projets menés par la Communauté de communes.

Les produits des services, du domaine et ventes diverses atteignent 1,64 M€. Ils regroupent notamment les recettes liées aux services rendus, aux locations et mises à disposition d'équipements communautaires. Ce poste est principalement constitué des remboursements de frais de personnel par les budgets annexes, correspondant aux missions exercées par les agents communautaires pour le compte de ces budgets. Son montant demeure globalement stable par rapport à 2024.

Les atténuations de charges, correspondant principalement à des remboursements perçus par la CC de la Dombes, notamment dans le cadre des absences de personnel, atteignent 132 376 €, contre 97 226 € en 2024.

Malgré la diminution du résultat reporté, les recettes de fonctionnement de l'exercice demeurent solides et permettent à la Communauté de communes de maintenir un niveau élevé de services tout en poursuivant ses investissements au bénéfice du territoire.



**Budget Principal - Compte financier unique 2025 : recettes de fonctionnement**

## 3.2 La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement, qui concerne les dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien des services, la section d'investissement est consacrée aux projets structurants de la CC de la Dombes de communes et aux opérations ayant un impact durable sur son patrimoine.

Elle regroupe notamment les acquisitions de terrains, de bâtiments, de matériels, de véhicules, d'équipements informatiques, ainsi que les études et travaux réalisés sur les équipements communautaires existants ou en création.

Hors opérations d'ordre et remboursement du capital de la dette, les dépenses d'investissement réalisées en 2025 s'élèvent à 7,02 M€. Conformément aux orientations du projet de territoire, ces investissements se répartissent selon les axes suivants :

- 0,53 M€ au titre des attributions de compensation d'investissement versées aux communes membres ;
- 1,29 M€ pour l'axe 1 « Un territoire dans la transition écologique » ;
- 0,66 M€ pour l'axe 2 « Une économie dynamique, intégrée et innovante » ;
- 4,49 M€ pour l'axe 3 « La Communauté de communes au service de ses habitants au quotidien » ;
- 0,05 M€ pour les investissements transversaux.

L'axe 1 a notamment permis de poursuivre les actions en faveur de la transition écologique, avec le versement de fonds de concours aux communes, l'accompagnement des habitants dans leurs projets de rénovation énergétique et d'acquisition de cuves de récupération d'eau, ainsi que le renouvellement d'équipements et de véhicules.

L'axe 2 a été consacré au soutien du développement économique et à l'attractivité du territoire, avec notamment les investissements liés au projet de la Tour du Plantay, aux circuits pédestres ainsi qu'aux actions de valorisation du territoire.

L'axe 3 concentre la majorité des investissements réalisés en 2025. Il est principalement porté par les travaux de construction de la nouvelle crèche de Châtillon-sur-Chalaronne, qui représentent à eux seuls 4,38 M€, témoignant de l'engagement de la Communauté de communes en faveur des services à la population et de l'accueil des jeunes enfants.

Dans un contexte de poursuite des projets du mandat, le niveau d'investissement réalisé en 2025 demeure particulièrement soutenu.

### 3.3 Structure de la dette

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette de la Communauté de communes s'élève à 12,38 M€, répartis sur 16 emprunts.

Au cours de l'exercice 2025, la CC de la Dombes a remboursé 821 k€ de capital et versé 215 k€ d'intérêts, soit une annuité totale de 1,04 M€.

| Encours au<br>01/01/2025 | Annuité    | Intérêts | Capital Amorti | Encours au<br>31/12/2025 |
|--------------------------|------------|----------|----------------|--------------------------|
| 11 004 k€                | 1 038 k€ € | 215 k€   | 821 k€         | 12 383 k€                |

L'augmentation de l'encours de dette en 2025 s'explique par la mobilisation d'un nouvel emprunt destiné à accompagner le financement des investissements réalisés par la Communauté de communes, notamment la construction de la nouvelle crèche de Châtillon-sur-Chalaronne et les fonds de concours versées pour les projets des communes.

La dette présente un profil sécurisé puisque 98,5 % de l'encours est à taux fixe, limitant fortement l'exposition de la Communauté de Communes aux variations des taux d'intérêt. Son coût moyen s'établit à 1,97 %, un niveau particulièrement maîtrisé au regard des conditions de financement observées ces dernières années.

La durée de vie moyenne de la dette est de 7 ans et 8 mois, tandis que son extinction complète est prévue à l'horizon 2045.

Par ailleurs, l'intégralité de la dette est classée en catégorie 1A selon la charte Gissler, soit le niveau de risque le plus faible. Cette classification nationale permet d'évaluer les risques liés aux emprunts souscrits par les collectivités. Elle confirme que la Communauté de communes ne détient aucun emprunt complexe ou à risque.

| Catégorie    | Encours au 31/12/2025 | %            |
|--------------|-----------------------|--------------|
| 1 - A        | 12 383 K€             | 100,00 %     |
| <b>Total</b> | <b>12 383 K€</b>      | <b>100 %</b> |

### 3.4 Indicateurs financiers

Les indicateurs financiers de la Communauté de communes témoignent d'une situation financière solide.

L'épargne brute atteint 3,43 M€, soit 17,4 % des recettes réelles de fonctionnement, contre 2,52 M€ en 2024. Ce niveau, supérieur au seuil généralement considéré comme satisfaisant, traduit la capacité à maîtriser les dépenses de fonctionnement.

L'épargne nette s'établit à 2,61 M€, en progression de près de 57 % par rapport à 2024. Après remboursement du capital de la dette, la Communauté de communes conserve ainsi un niveau important de ressources propres pour financer ses investissements.

Malgré la mobilisation d'un nouvel emprunt destiné à accompagner les investissements du territoire, l'encours de dette demeure maîtrisé à 12,38 M€ au 31 décembre 2025.

La capacité de désendettement s'améliore sensiblement et s'établit à 3,6 années, contre 4,4 années en 2024. Ce niveau demeure très inférieur au seuil d'alerte généralement admis pour les collectivités locales et confirme la solidité financière de la Communauté de communes.

| En k€                                                                        | 2021              | 2022              | 2023              | 2024              | 2025              |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Recettes réelles fonctionnement hors produits exceptionnels                  | 15 261 k€         | 16 840 k€         | 18 236 k€         | 18 571 k€         | 19 634 k€         |
| (-) Dépenses réelles fonctionnement hors intérêts et charges exceptionnelles | 12 953 k€         | 14 783 k€         | 16 031 k€         | 15 835 k€         | 15 991 k€         |
| (-) Intérêts                                                                 | 187 k€            | 201 k€            | 249 k€            | 222 k€            | 214 k€            |
| <b>EPARGNE BRUTE*</b>                                                        | <b>2 122 k€</b>   | <b>1 856 k€</b>   | <b>1 956 k€</b>   | <b>2 515 k€</b>   | <b>3 429 k€</b>   |
| Taux d'épargne brute                                                         | 13,9%             | 10,4%             | 10,7 %            | 13,2 %            | 17,4 %            |
| (-) Capital de la dette                                                      | 640 k€            | 707 k€            | 836 k€            | 854 k€            | 822 k€            |
| <b>EPARGNE NETTE**</b>                                                       | <b>1 483 k€</b>   | <b>1 149 k€</b>   | <b>1 120 k€</b>   | <b>1 661 k€</b>   | <b>2 607 k€</b>   |
| Dette long terme capital restant dû au 31/12                                 | 8 401 k€          | 12 690 k€         | 11 854 k€         | 11 000 k€         | 12 383 k€         |
| <b>CAPACITE DE DESENDETTEMENT***</b>                                         | <b>4,0 années</b> | <b>6,8 années</b> | <b>6,1 années</b> | <b>4,4 années</b> | <b>3,6 années</b> |

#### \*Épargne brute

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité. Elle mesure la capacité de la Communauté de communes à dégager des ressources à partir de sa gestion courante.

Cette épargne constitue la principale ressource disponible pour financer les investissements ou rembourser la dette sans recourir à de nouveaux emprunts.

Le taux d'épargne brute (épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement) est un indicateur majeur de la santé financière de la collectivité. Il est généralement admis qu'un taux compris entre 8 % et 15 % est satisfaisant.

#### \*\*Épargne nette

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Elle représente les ressources réellement disponibles pour financer les investissements après prise en compte des remboursements d'emprunts. Une épargne nette positive traduit la capacité de la collectivité à financer une partie de ses investissements par ses propres moyens.

**\*\*\*Capacité de désendettement**

*La capacité de désendettement mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser l'intégralité de la dette de la collectivité en mobilisant l'ensemble de son épargne brute.*

*Cet indicateur permet d'apprécier la solvabilité de la collectivité et sa capacité à faire face à ses engagements financiers. Un ratio inférieur à 10 ans est généralement considéré comme satisfaisant. Au-delà de 15 ans, la situation est considérée comme plus fragile.*

## **4 BUDGETS ANNEXES**

En complément du budget principal, la Communauté de communes dispose de plusieurs budgets annexes permettant d'assurer un suivi financier spécifique de certaines compétences ou activités particulières.

En 2025, les dépenses des budgets annexes s'élèvent à :

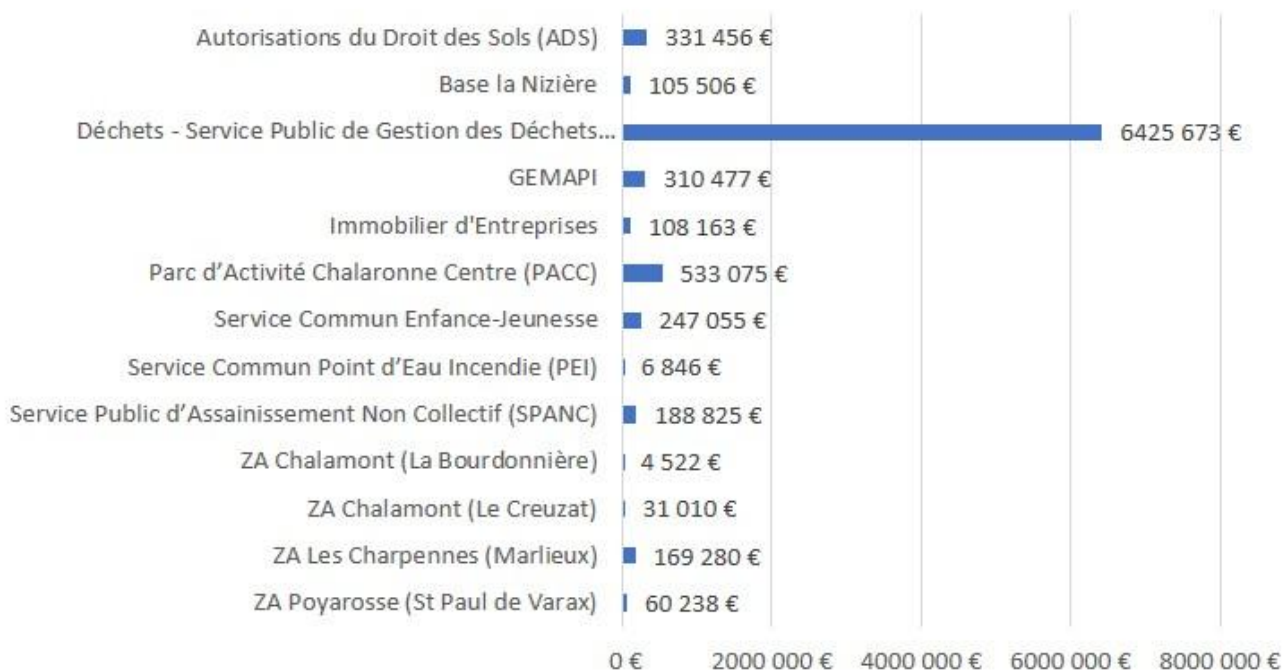
- 8,52 M€ en fonctionnement ;
- 1,65 M€ en investissement.

Le budget annexe Déchets (SPGD) constitue le principal budget annexe de la Communauté de Communes. Avec 6,43 M€ de dépenses de fonctionnement, il représente à lui seul près de 75 % des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des budgets annexes. Cette importance s'explique par les moyens nécessaires à la collecte, au traitement des déchets et à la gestion des déchèteries.

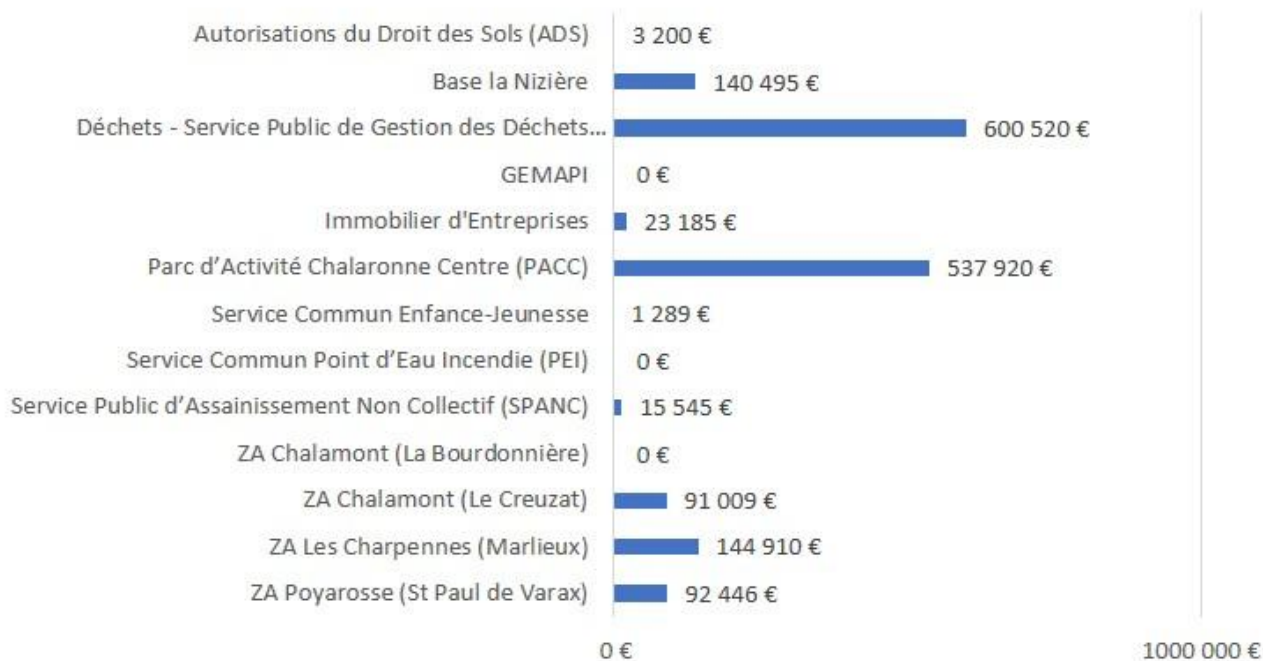
Les autres budgets annexes concernent principalement les services mutualisés (Autorisations du Droit des Sols, Enfance-Jeunesse, Point d'Eau Incendie), la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), l'Immobilier d'Entreprises, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ainsi que les différentes zones d'activités économiques du territoire.

Les dépenses d'investissement des budgets annexes s'élèvent à 1,65 M€. Elles concernent principalement le budget Déchets (0,60 M€), le Parc d'Activité Chalaronne Centre (0,54 M€), la Base la Nizière (0,14 M€) ainsi que les différentes zones d'activités économiques du territoire.

Ces budgets permettent d'assurer un suivi précis des coûts et des recettes associés à chaque compétence tout en garantissant une gestion financière adaptée aux spécificités de chaque activité.



**Budgets Annexes - Compte Financier Unique 2025 : dépenses de fonctionnement**



**Budgets Annexes - Compte Financier Unique 2025 : dépenses d'investissement**